

CHARTRE DE MENTORAT

Préambule

Le mentorat est un dispositif d'accompagnement visant à favoriser le développement personnel et professionnel des mentorés grâce au partage d'expérience et à l'encadrement bienveillant d'un mentor. Cette chartre définit les principes, les engagements et les objectifs du programme de mentorat mis en place par 2LN.

1. Objectifs du Mentorat

- Faciliter l'intégration et l'évolution des mentorés au sein de l'organisation.
- Développer les compétences professionnelles et personnelles des mentorés.
- Favoriser l'échange d'expériences et la transmission des savoirs.
- Renforcer la confiance en soi et l'autonomie des mentorés.
- Encourager une culture d'apprentissage continu et de collaboration.

2. Rôles et Responsabilités

Mentor

- Partager son expérience et ses conseils avec bienveillance et ouverture.
- Guider et accompagner le mentoré dans le développement de ses compétences.
- Offrir un cadre d'échange et d'écoute active.
- Encourager l'autonomie et l'initiative du mentoré.
- Respecter la confidentialité des échanges.

Mentoré

- Être proactif et engagé dans la relation de mentorat.
- Définir des objectifs clairs et réalistes en collaboration avec son mentor.
- Être ouvert aux conseils et aux retours d'expérience.
- Respecter les engagements et les rendez-vous fixés.
- Maintenir une attitude respectueuse et professionnelle.

3. Modalités de Mise en Œuvre

- **Durée du mentorat** : 10 mois avec une évaluation intermédiaire et finale.
- **Fréquence des échanges** : une rencontre mensuelle de 2 heures.

- **Format des rencontres** : En visioconférence.
- **Confidentialité** : Les discussions entre mentor et mentoré restent strictement confidentielles.
- **Suivi et évaluation** : Un bilan sera réalisé pour mesurer l'impact du mentorat et identifier les axes d'amélioration.

4. Engagements et Valeurs

Tous les participants au programme s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

- **Bienveillance et respect** dans les échanges.
- **Engagement et disponibilité** pour assurer un accompagnement efficace.
- **Confidentialité et discrétion** sur les informations échangées.
- **Esprit de partage et d'apprentissage mutuel.**

5. Validation et Signature

Chaque mentor et mentoré s'engage à respecter les principes énoncés dans cette charte en apposant sa signature ci-dessous :

Mentor

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Mentoré

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Cette charte constitue un cadre de référence pour garantir le bon déroulement du programme de mentorat et maximiser les bénéfices pour l'ensemble des participants.